



## Employeur tres malhonnete

Par **sabrina09**, le **09/03/2015** à **21:54**

Bonsoir,

Que risque mon employeur en me délivrant pas mes bulletins de salaires, heures sup non payés, congés non stipuler sur le bulletin de paies, salaires payes en retard et j'en passe, en sachant que je fait 50 h par semaines au lieu des 37 notes sur mon contrat de travail. je tiens un carnet ou je note toute mes heures tres precise.

Merci de votre reponse.

Par **Lag0**, le **10/03/2015** à **08:07**

Bonjour,

[citation]en sachant que je fait 50 h par semaines au lieu des 37 notes sur mon contrat de travail. [/citation]

D'autant que la durée maximale du travail est de 48 heures exceptionnellement et 44 heures en moyenne sur 12 semaines...

Par **sabrina09**, le **10/03/2015** à **08:37**

50 H SUR SA DEMANDE C EST UNE BATAILLE POUR QUE JE PUISSE EFFECTUER MES HORAIRES NORMAL UN COMBLE

Par **sabrina09**, le **10/03/2015** à **13:39**

Merci de votre réponse, concernant mon cas l'inspection du travail a été prévenue par mes soins.

L'employeur a été contacté.

Que puis je obtenir des prudhommes dans mon cas: horaires non respectés, fiches de paies incomplètes et incohérentes, salaires et heures supplémentaires non versés, plus de 10 fiches de paies non fournies à ce jour notamment.

Puis je demander des dommages et intérêts et quel est la procédure.

Merci avous